

Le Conseil d'Administration du Centre intercommunal d'Action Sociale Arlysère, légalement convoqué le 23 septembre 2025, s'est réuni le Mardi 30 septembre 2025 à 18h00, à la Résidence autonomie Les 4 Vallées à Albertville, sous la présidence de François GAUDIN, Vice-Président.

Nombre de membres en exercice : 31 / Quorum : 16

Nombre d'administrateurs présents : 17

Nombre d'administrateurs représentés : 4

Administrateurs présents :

Jean-Pierre	ANDRE
Philippe	BRANCHE
Irène	CHAPUY
Claude	DURAY
Christian	EXCOFFON
François	GAUDIN
Laurent	GRAZIANO
Patrick	LATOUR
Evelyne	MARECHAL
Nathalie	MONVIGNIER MONNET
Patrick	POUPELLOZ
Elisabeth	REY
Claudine	RODRIGUES
André	THOUVENOT
Anaïs	TORNIER
André	VAIRETTO
Eliette	VIARD GAUDIN

Administrateurs représentés :

Sabrina BARBERO	Ayant donné pouvoir à Jean-Pierre ANDRE
Yves BRECHE	Ayant donné pouvoir à André THOUVENOT
Naïma KIROUANI	Ayant donné pouvoir à Eliette VIARD GAUDIN
Maguy RUFFIER	Ayant donné pouvoir à Philippe BRANCHE

Sophie GHIRON, Directrice du CIAS, est la Secrétaire de séance.

Objet : Enfance - Territoire de la Haute Combe de Savoie – Modification du règlement de fonctionnement de l'Accueil périscolaire et approbation des tarifs à compter du 1^{er} octobre 2025

Rapporteur : François GAUDIN

Depuis le 1^{er} janvier 2019, les services périscolaires et de loisirs sont gérés par le CIAS Arlysère.

Par délibération n°30 du 15 avril 2025, le Conseil d'administration approuvait les modifications apportées au règlement de fonctionnement des services de l'Accueil périscolaire du territoire de la Haute Combe de Savoie à compter du 1^{er} septembre 2025.

Il y a lieu d'apporter des ajouts et/ou des modifications à ce règlement de fonctionnement qui seront valables à compter du 1^{er} octobre 2025 sur notamment les points suivants :

- Modalités de renouvellement d'inscription (délais de dépôt)
- Suspension de l'accueil pour non-paiement des factures au-delà de 2 mois
- Suppression des tarifs « extérieurs » pour l'ensemble des habitants du territoire Arlysère

Le règlement de fonctionnement de l'Accueil périscolaire, joint en annexe, fixe également les tarifs relatifs à ce dispositif.

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **approuve les modifications apportées au règlement de fonctionnement du service de l'Accueil périscolaire du territoire de la Haute Combe de Savoie ;**
- **dit que le règlement de fonctionnement sera effectif à compter du 1^{er} octobre 2025 en lieu et place du précédent règlement en vigueur ;**
- **approuve les tarifs relatifs au service de l'Accueil périscolaire du territoire de la Haute Combe de Savoie à compter du 1^{er} octobre 2025 ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.**

La secrétaire de séance
Sophie GHIRON



Extrait certifié conforme et exécutoire
Pour le Président empêché
Le Vice-Président
François GAUDIN

